

**Objet : DECISION DU REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR CONCERNANT LE
LOT 1 : LOCATION DE VEHICULES SANS CHAUFFEUR POUR LE LABORATOIRE
DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DES BOUCHES-DU-RHONE DE L'ACCORD-CADRE POUR
LA LOCATION DE VEHICULES SANS CHAUFFEUR (2 LOTS)/2022-0257**

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.3221-11,
- Vu le code de la commande publique,
- Vu la délibération n° 5 du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône du 1^{er} juillet 2021 donnant, notamment en vertu de l'article L.3221-11 du code général des collectivités territoriales, délégation de compétence à madame la présidente du Conseil départemental en matière de marchés publics,
- Vu l'arrêté n° 2021-004 du 19 juillet 2021 de Madame la Présidente du Conseil départemental donnant délégation de fonction à Madame Corinne Chabaud, Conseillère départementale, en matière de marchés publics et délégations de service public,
- Vu l'avis d'appel public à concurrence émis le 17/06/2022, relatif à l'accord-cadre cité en objet,
- Vu le rapport d'analyse des candidatures et des offres, établi par la direction de l'achat public et le Laboratoire Départemental d'Analyses,
- Vu la réunion de la commission d'appel d'offres en date du 01/09/2022,
- Au bénéfice des considérations figurant dans le rapport d'analyse des candidatures et des offres présenté par la direction de l'achat public et le Laboratoire Départemental d'Analyses, la commission d'appel d'offres consultée,

DECIDE :

Article 1 :

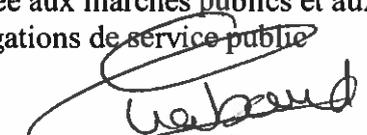
- De déclarer recevable, la candidature d'OLYMPIC LOCATION
- De déclarer régulière, l'offre d'OLYMPIC LOCATION
- De classer 1^{er} : l'offre d'OLYMPIC LOCATION

Article 2 :

Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée dans les formes habituelles et transmise au contrôle de légalité.

Fait à Marseille, le 01/09/2022

Pour la Présidente du Conseil Départemental
et par délégation,
La déléguée aux marchés publics et aux
délégations de service public


Corinne Chabaud

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20220915-SAM-MG22_26155-CC
Date de télétransmission : 22/09/2022
Date de réception préfecture : 22/09/2022

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20220915-SAM-MG22_26155-CC
Date de télétransmission : 22/09/2022
Date de réception préfecture : 22/09/2022